



## Mairie de Gy

164, rte de Gy  
1251 GY

Tél. 022.759.15.33

Fax 022.759.13.65

Courriel:  
info@gy.ch

Site:  
www.mairie-gy.ch

## Ouverture au public:

lundi et mardi:  
08h30 à 11h00

jeudi:  
16h00 à 19h00

ou sur rendez-vous



## Inauguration du local des pompiers

Les Autorités communales ont le plaisir de convier la population gytane à l'inauguration des nouveaux locaux de la compagnie des sapeurs-pompiers le



Visite des nouveaux locaux

**Samedi 30 avril de 10h à 14h**

### Au programme:

- => 10h Accueil
- => 10h15 Partie officielle
- => 11h Apéritif
- => Dès 11h30 possibilité de se restaurer

Exposition de la vieille pompe de Gy et du camion d'intervention



Animations pour enfants

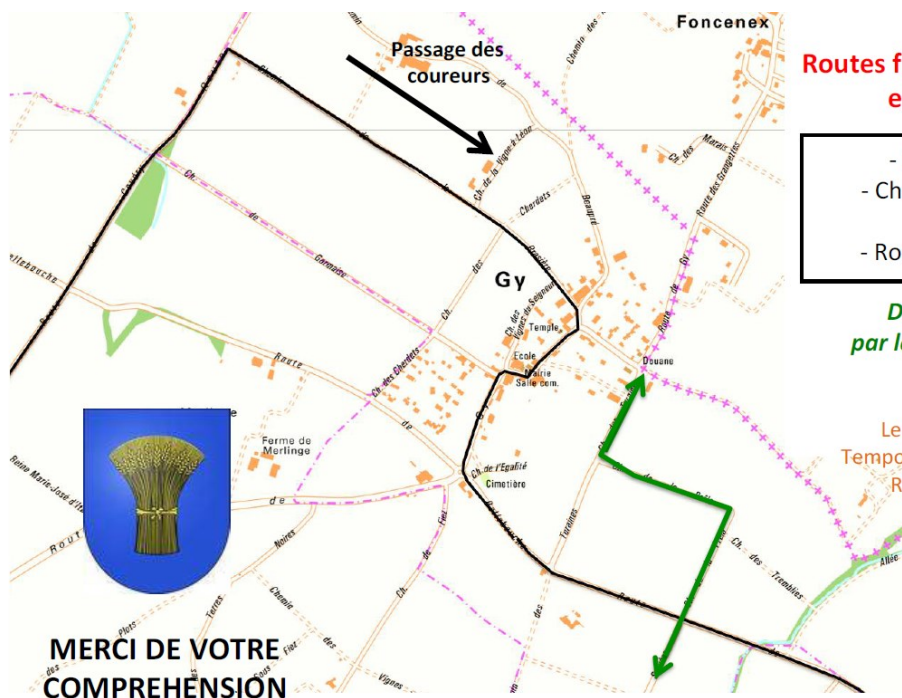
Nous nous réjouissons de vous rencontrer à cette occasion.

## 8 mai 2015 Marathon de Genève 2016 - routes fermées

Comme les années précédentes, le Marathon de Genève passera par le centre du village avec un poste de ravitaillement installé au bord de la place GYVI. Ceci entraînera la fermeture de certaines routes de 10h10 à 13h30 et l'annulation de plusieurs passages des bus TPG.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre vos dispositions à l'avance pour vous éviter de fâcheux contretemps.

Les coureurs comptent sur vous, n'oubliez pas de venir les encourager pour cet événement !



### Routes fermées à la circulation entre 10h et 12h

- Route de Covéry
- Chemin de la Brasière
- Route de Gy
- Route de Bellebouche

Déviation possible par le Chemin de la Préla

### TPG : Ligne A

Le terminus de la ligne sera temporairement délocalisé à l'arrêt Rouette de 9h40 à 11h40

## Agenda

30.04 Inauguration local pompiers

05.05 Ascension

12.05 Conseil municipal

16.05 Lundi de Pentecôte

28.05 Caves ouvertes

28.05 / 01.06 Inscriptions parascolaire 2016-2017

04.06 Vogue

23.06 Conseil municipal

02.07 Promotions scolaires à Presinge

01.08 Fête nationale

MERCI DE VOTRE COMPREHENSION

Cette année, la traditionnelle Vogue de Gy organisée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Gy aura lieu le samedi 4 juin

Réservez cette date pour participer à cette sympathique fête villageoise.

## Animation parascolaire



Le GIAP (Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire), nous informe que les inscriptions pour le restaurant scolaire 2016-2017 pour les écoles de Gy, Presinge et Jussy auront lieu

**Samedi 28 mai 2016**  
**de 8h à 12h**  
**et**  
**Mercredi 1er juin 2016**  
**de 16h à 20h**  
**à la salle communale de Jussy,**  
**312 rte de Jussy**

IL N'Y AURA PLUS D'INSCRIPTIONS A LA RENTREE

Pour tout renseignement complémentaire et pour télécharger le formulaire d'inscription au préalable:

[www.giap.ch](http://www.giap.ch)

## Utilisation des terrains communaux

Avec le retour des beaux jours, l'utilisations des jeux, des installations de loisirs et les repas en plein air sont à nouveau d'actualité.

A cet effet, nous vous rappelons que les installations situées à l'entrée du village sont prioritairement réservées aux habitants de la commune de Gy et placées sous la responsabilité des usagers, tant pour le maintien du bon ordre que pour le respect du voisinage en matière de bruit.

L'utilisation de barbecue est totalement interdite sur tout le terrain communal.

De même, chacun doit prendre toutes les mesures de précautions pour réduire le bruit lors d'événements ponctuels et de fêtes, que celui-ci soit produit sur la voie publique ou dans le domaine privé, pensez au voisinage ! Le respect de la tranquillité de ses voisins implique la prise en compte mutuelle des attentes raisonnables de chacun, avec, parfois, quelques compromis.

## Chiens en zone agricole et en forêt

Les propriétaires et détenteurs de chiens sont encouragés à respecter les mesures de protection définies dans le but de préserver les cultures, et ainsi d'éviter le dérangement de la faune sauvage.

**En zone agricole**, il est interdit de laisser les chiens pénétrer dans tout type de culture, y compris les surfaces de compensation écologique, quel que soit leur stade de développement.

**En forêt**, la tenue en laisse des chiens **est obligatoire du 1er avril au 15 juillet**, ainsi que lorsque le détenteur ne possède pas la stricte maîtrise de son animal. Le reste de l'année il en va de votre bon sens afin d'éviter leur divagation.

Le non-respect de ces dispositions peut entraîner les sanctions prévues par la loi sur la faune, la loi sur les forêts et le règlement sur la police rurale.

## Ecole de Culture Générale pour Adultes

### Inscriptions pour l'année scolaire 2016-2017

**le 9-10 et 11 mai 2016 de 16h à 19h** à l'EGC Adultes, 17 ch de Grange-Falquet, 1224 Chêne-Bougeries.

Pour l'obtention du Certificat de culture générale, d'un deuxième certificat (dans une option différente du premier) ou d'une attestation de formation

### Conditions d'admission:

Le niveau scolaire à l'admission doit être équivalent à celui de la scolarité obligatoire du système genevois.

L'âge minimum requis est de 20 ans. Les étudiant(e)s qui ont quitté l'école secondaire ne peuvent être admis qu'après un délai d'une année, pendant laquelle ils doivent avoir exercé une activité professionnelle ou jugée similaire.

L'ECGA permet également aux étudiants porteurs d'un certificat de culture générale d'obtenir un 2ème certificat dans une autre option. Ces étudiants peuvent entreprendre sans délai, et quel que soit leur âge, leur formation à l'ECGA.

Informations détaillées: <http://icp.ge.ch/po/jean-piaget-base/ecga>

La levée des ordures ménagères du  
**lundi 16 mai 2016** (Lundi de Pentecôte) sera effectuée  
**le mardi 17 mai 2016.**